

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE SEQUEHART
Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B
 Plan de zonage
 zone bâtie
 Echelle : 1 / 2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du
 approuvant le Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
 Signature du Maire :

GEOGRAM sarl
 16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
 Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
 bureau.etudes@geogram.fr

Légende du document graphique

- Limites communales
- Limites des zones et des secteurs
- Bâtiment d'élevage
- Espaces boisés à conserver
- Eléments paysagers identifiés (article L123-1-5-III alinéa 2 du code de l'urbanisme)
- Chemin de randonnée
- Zones submersibles (PPRICb)
 ■ Zone "bleu clair"
 ■ Zone "rouge clair"
Les zones du PPRI indiquées sur ce plan sont données à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique, se référer à la carte du zonage réglementaire du PPRICb
- Zones non aedificandi
- Zones de remblais
- Emplacements réservés

Numéro	Objet	Superficie	Destinataire
1	Accès cimetière militaire et extension du cimetière civil	900 m2	commune de Sequehart
2	Sécurisation du virage	30 m2	commune de Sequehart
3	Aménagement hydraulique	5 225 m2	commune de Sequehart
4	Bâche incendie	250 m2	commune de Sequehart

Typologie et définition des zones et secteurs

- Les zones urbaines**
 ➤ U : Zone urbaine à dominante d'habitat. Elle comprend le secteur UJ : secteur de jardins
 ➤ UI : Zone urbaine à dominante d'activités
- Les zones à urbaniser**
 ➤ 2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat urbanisable sous réserve d'une modification ou d'une révision du PLU
 ➤ 1AUI : Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Les zones agricoles**
 ➤ A : zone agricole réservée aux installations et constructions à vocation agricole. Elle comprend le secteur At : secteur agricole où les Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sont interdites
- Les zones naturelles**
 ➤ N : zone naturelle à préserver de l'urbanisation nouvelle. Elle comprend le secteur Ns : secteur réservé aux activités sportives et ludiques.

